

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 17 février 2022**

D12_170222

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Pascale HOFFMANN, Véronique MOLINARI, Catherine ORSINI-SAILLET, Zineb SIMEU-ABAZI, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Véronique GHIGLIONE, Stéphane JULIOT, Alma BENECH, Moira BIAUX, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Adèle FABRE, Enzo GILLET, Manon BOURET, Charles-Antoine JOURNET, Emeraude KABARE, Emmy MARC, Maximilien ROBSON, Mathis SION, Emma VASSAL, Gwenaël DELAVAL.

Membres représentés : Virgile CHASSAGNON (procuration à Catherine ORSINI-SAILLET), Bernard BRUNET (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Fanny COULOMB (procuration à Laurence VIANES), Amina OUMEDDOUR (procuration à Enzo GILLET), Gabriel ROUBIOL (procuration à Emma VASSAL), Emile HEYBERGER (procuration à Adèle FABRE), Jean BRETON (procuration à Fabienne HANS), Damien DELAYE (procuration à Gwenaël DELAVAL), Marie-Carmen MOLINA (procuration à Cédric LAURENT).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

La prolongation de l'année universitaire 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022 est soumise à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 26 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 35 |
| Voix favorables | 34 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 1 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité de ses membres présents et représentés concernant la prolongation de l'année universitaire 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 mars 2022

Le Vice-président chargé de la formation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dechenaud', with a horizontal line extending to the right.

David DECHENAUD

Publié le : 11/03/2022

Transmis au Rectorat le : 11/03/2022

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D12_170222**

Demande de prolongation de la l'année universitaire 2021-2022

En raison de la crise sanitaire, les étudiants inscrits dans une année diplômante, y compris les DU avec stage, ont rencontré des difficultés pour réaliser leur temps de stage.

Si, pour certaines filières, l'adaptation des activités en télétravail a permis d'acquérir une expérience de substitution, pour d'autres, notamment celles associant la délivrance d'un titre en parallèle à la diplomation, le temps présentiel est irremplaçable.

Voter une date de fin d'année universitaire au 31/12/2022 pour ces années diplômantes et les DU avec stage permet de prolonger l'inscription administrative en cours et donc de faire courir les conventions de stage jusqu'au terme de l'année civile. Cela permettra aux étudiants d'accomplir ce temps de première expérience fondamentale en vue de leur insertion professionnelle, sans paiement de droits d'inscription supplémentaire.